

## Conducteur Véhicule Utilitaire Léger (VUL) & VL

Activités Connexes : conducteurs BTP 09. 08.18 Mise à jour : 03/2025

Codes : NAF : 49.50Z ROME : N4105 ; PCS :643a ; NSF : 311u

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Conduit pour raison professionnelle, un véhicule utilitaire léger (VUL) dont le poids total en charge (PTAC) est égal ou inférieur à 3500 kg, conçu et aménagé pour **transporter des matériaux et matériels** et/ou **des équipes de travail**, (2 à 8 passagers).



- Transporte dans un VUL aménagé, ou sur galerie, ou dans un véhicule avec plateau, du matériel et des matériaux..., est amené à les manutentionner.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Un VUL est utilisé pour se déplacer et pour travailler ; *il est indispensable de l'aménager en fonction des spécificités du métier et de ses exigences.* ; la première règle consiste à faire réaliser l'aménagement par un professionnel agréé par le constructeur du véhicule. ; la deuxième est de définir le principe d'aménagement en même temps que l'on choisit le véhicule.



- Attache avec des sangles fixées sur les parois latérales du VUL, ou plus simplement avec un filet fixé au plancher du véhicule ; range dans des casiers, des tiroirs ou des coffres ; il pose en vrac dans le véhicule : les petits objets qui, même s'ils étaient propulsés, ne présentent pas de danger (bleu de travail, bottes, gants...).

- Peut transporter du personnel (2 à 8 passagers), grâce à une banquette arrière repliable et une séparation avec le compartiment matériel.

- Si le VUL est équipé d'un plateau, un caisson indépendant (*fermé à clé*) est prévu pour les outils et EPI.

-Certains VUL sont équipés d'une nacelle compacte et ont la capacité de faire du levage de matériaux ou de personnes : travaux sur réseaux électriques aériens, éclairages publics...

-Certains VUL peuvent être équipés d'aides à la manutention : potence de manutention, échelle monte matériaux, ou plancher coulissant (supportant jusqu'à une tonne), facilitant le chargement et déchargement de matériel, tous ces véhicules diminuent les mauvaises postures, TMS...



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

En TP (chantiers routiers) : des fourgons VUL peuvent être équipés pour servir de base vie mobile (6 à 7 personnes) ; dos à la cabine et derrière les places assises de transport : se trouve un réfectoire (qui peut aussi servir de petit bureau), un coin kitchenette : avec évier alimenté en eau chaude, une plaque au gaz, un petit réfrigérateur ; un vestiaire attitré pour chaque compagnon , un sanitaire WC à l'arrière du VUL.

Chaque véhicule doit être équipé : d'un gilet rétroréfléchissant et d'un triangle de signalisation d'un extincteur, d'une trousse de secours.

- Mise en place d'une signalétique, si des matières dangereuses sont transportées (produits inflammables.) et matériel dépassant de plus d'un mètre l'arrière du véhicule.

#### **Équipement minimal de sécurité d'un véhicule utilitaire léger :**

- Maîtrise de trajectoire : ESP (programme de stabilité électronique) /ABS/AFU (assistance au freinage d'urgence).
- Airbags (conducteur et passager).
- Dispositifs de retenue de charge : cloison de séparation pleine et résistante (ISO 27956) entre l'habitacle de conduite et le volume utilisé pour le chargement, points d'arrimage garantissant la sécurisation en cas de freinage ou de choc.

- Prépare à l'avance les déplacements : prise des rendez-vous, planification des tournées, choix des itinéraires (de manière à optimiser les trajets en fonction des chantiers), appréciation des distances à parcourir ; une bonne préparation des chantiers en amont (matériels, matériaux.), évite des allers retours inutiles en véhicule vers le dépôt ou l'atelier

- Peut se déplacer sur de grandes distances : planification et rationalisation du grand déplacement : privilégie le réseau autoroutier plus sûr que les routes quand cela est possible (le salarié doit bénéficier d'une indemnité de déplacement) ; pour pouvoir rester près du lieu de sa mission, quand elle dépasse une journée, évitant ainsi les accidents de mission liés à la fatigue.

***Les kits mains-libres ou comprenant une oreillette sont interdits pour tous types de véhicules en circulation.***

- Détermination de plages d'appel sur les temps de pause de conduite (15' toutes les 2 heures) ou à l'arrivée ; l'interdiction concernée inclut aussi tous les appareils émettant un son et qui se portent à l'oreille (appareils émettant de la musique).

- Peut assurer l'entretien de premier niveau du véhicule : niveaux huile, eau, pression des pneus, changement balais nettoyage pare-brise, nettoyage, vidange ... ; mettre ***en place un carnet d'entretien pour chaque véhicule à la disposition de l'utilisateur*** :



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

L'utilisation d'un carnet de suivi et d'entretien, permet de formaliser par écrit le relevé des défauts visuels apparents et d'assurer une traçabilité de l'entretien ; d'améliorer l'état général et la disponibilité du parc ; de réduire également le risque de panne et contribue à une bonne image de marque de l'entreprise.

*La location longue durée* peut être un bon choix (véhicule toujours récent, avec un bon niveau d'équipement, et un suivi technique rigoureux).

*L'employeur vérifie la validité des permis de conduire des conducteurs **une fois/an***

**Il existe trois types de permis pour les VUL : B, B96, BE.**

- **Permis B** : permet la conduite d'un véhicule avec une remorque de plus de 750 kg de PTAC, si le PTR (  *poids total roulant autorisé*, c'est-à-dire la somme des PTAC du véhicule et de la remorque) n'excède pas 3500 kg.

**Décret du 20/12/2023 portant abaissement de l'âge minimal d'obtention de la catégorie B du permis de conduire à dix-sept ans JO 21/12**

- **Permis B96** : permet la conduite d'un véhicule jusqu'à 3500 kg de PTAC et d'une remorque dont le PTAC est compris entre 750 et 3500 kg avec un PTRV supérieur à 3500 kg et inférieur à 4250kg.

- **Permis BE** : permet la conduite d'un véhicule avec un PTAC maximum de 3500 kg, et d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg, avec un PTRV supérieur à 4250 kg.

- **Carburant** : utiliser quand c'est possible : un carburants alternatif : ex : Super Ethanol **I'E 85** (85% alcool ,15%essence) qui **réduit de 50% les émissions de CO2 par rapport à l'essence fossile, et n'émet aucune particule** ; il permet aux véhicules d'être classés Crit'air 1, ce qui permet l'accès à tous les centres villes quel que soit le niveau de pollution ( important pour les entreprises) ; de plus son coût est deux fois moins cher que le carburant classique ; et ce carburant bénéficie d' avantages fiscaux ( TVA récupérable à 80%, exonération taxe sur véhicules de société ( 12 trimestres) ; actuellement 975stations services le délivrent, ce chiffre devrait rapidement augmenter..

Actuellement les constructeurs automobiles ne proposent pas de modèles Flex Fuel ; mais les véhicules à essence, ou hybride essence peuvent être convertis en adaptant un boîtier homologué (installation environ 700€).



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

### Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste :
- Attention/ Vigilance
- Conduite : VUL
- Contact Clientèle :
- Contrainte Posturale : position assise prolongée
- Esprit Sécurité :
- Grand Déplacement :
- Horaire Travail : dépassement horaire
- Intempérie : pluie, brouillard, neige
- Mobilité Physique : manutention matériels et matériaux ; descente/montée VUL
- Multiplicité Lieux Travail :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid
- Temps Réaction Adaptée :
- Travail Seul
- Vision adaptée au poste : champ visuel, vision crépusculaire, nocturne ; résistance éblouissement, vision de loin, des couleurs (port d'une correction compatible)

## Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante, obstacle
- Chute Objet : matériau, matériel, outil ...
- Chute Hauteur : galerie du VUL (chargement/déchargement).
- Port Manuel Charges : matériau, matériel (machine/outil)
- Renversement par Engin/Véhicule : voie circulée, chantier, entrepôts ...
- Risque Routier : mission

## Nuisances

- Manutention Manuelle Charge
- Gaz Echappement : particules fines (CIRC cat :1) et 1A UE (**ANSES 05 /2018**) ; CO, NO2, SO2
- Huile Minérale : Lubrifiant/Graisse (entretien premier niveau véhicule).
- Décapant/Nettoyant/Détergent : lavage véhicule
- Carburant : Gazole, Essence SP 95
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (**98**)

## Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant** du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

**MESURES ORGANISATIONNELLES :**

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières CARSAT/ANACT

Autorisation Conduite/Formation : nacelle compacte pour levage de personnes ; échelle monte matériaux ; veiller à un permis de conduire en règle ; 3 types de permis pour les VUL : B, B96, BE.

Bruit : selon intervention

Carte Identification Professionnelle (CIP) ! : sur chantier

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles : chargement/déchargement matériels, matériaux

Climat & Risques Professionnels

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux : VUL équipés d'une nacelle compacte : travaux : sur réseaux électriques aériens, éclairages publics

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie : feu de véhicule

Températures Extrêmes : si absence climatisation véhicule

### **MESURES TECHNIQUES :**

Chute Hauteur : accès sécurisé galerie avec une échelle

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Lutte Incendie.

Manutentions Manuelles/TMS :Aides : potence de manutention, échelle monte matériaux sur véhicule, ou plancher coulissant (supportant jusqu'à une tonne) ...

Organisation Premiers Secours

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines

Risque Routier Transport Personnel/Matériel/Véhicule-Utilitaire Leger (VUL)

Températures Extrêmes : prévoir véhicule climatisé

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : entretien premier niveau du véhicule

## **MESURES HUMAINES :**

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR) : si VUL équipés d'une nacelle compacte pouvant être en contact avec ligne électrique aérienne :

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

## **Passeport Prevention**

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

## Suivi Individuel Préventif Santé

### ❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé

#### OBJECTIFS :

- Informer la personne sur les facteurs de risques de son métier , et la sensibiliser sur les moyens de prévention collectifs et individuels( remettre une fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles**
- **Prévenir++** et **dépister** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfiques de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de de dépistage ...
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé , et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

#### Risques Particuliers :

**Nécessitent une connaissance précise des taches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Néant
- La liste des risques particuliers déterminée par voie réglementaire **peut être complétée par l'employeur**, après avis du Médecin du travail et du CSE ; cette liste doit être en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise. **Ex :** autorisation conduite VUL équipés d'une nacelle compacte, ou échelle monte matériaux



## Risques Autres :

✓ **Contraintes posturales :**

- Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)

✓ **Nuisances chimiques :** exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 ( excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers **cf. supra** ) .

- Gaz échappement moteur thermique, ou particules fines moteurs diésels ( en ville, pic pollution

✓ **Nuisances Autres :**

- Risque routier : accident mission
- Exposition aux rayonnements non ionisants( UV solaire ) : lors livraison, à travers pare-brise lors conduite



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; interventions sur des sites industriels... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

**Important :** Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles**

- ❖ **Bruit :** intervention sur site bruyant , et pour sécurité de conduite (aptitude)

-**Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

## Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023

### L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

- ❖ **TMS Membres supérieurs** : si manutention matériels/matériaux++

### Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ... Santé publique France mise à jour 10/2019

- ❖ **Contrôle de la fonction et du champ visuels** : vision crépusculaire ; résistance éblouissement, vision de loin, vision des couleurs, appréciation des distances (port d'une correction compatible)

Acuité recommandée :



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

- ✓  $\geq 5/10$ ème en vision binoculaire
- ✓ Si un œil a une vision  $\leq 1/10$ ème, le second doit avoir une vision  $\geq 5/10$ ème

### **En Savoir Plus :**

**Arrêté du 28 /03/2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (refonte) JO 03/04**

Fixe la liste des pathologies incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire.

Les affections médicales mentionnées à l'annexe I concernent les catégories A1, A2, A, B1, B et BE du permis de conduire. :

Ces catégories de permis sont appelées groupe 1 dit « *groupe léger* ».

**Classe I : pathologie cardiovasculaire**

**Classe II : altérations visuelles**

**Classe III : ORL et pneumologie**

**Classe IV : pratiques addictives ( drogues, alcool), neurologie, psychiatrie**

**Classe V : appareil locomoteur**

**Classe VI : pathologie métabolique et transplantation**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

❖ **Particules fines cancérigènes** CMR cat :1 CIRC : voies circulées, pic pollution  
**EFR** : à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.

Mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation des expositions aux émissions particulières des moteurs diesel :

La méthode mise au point permet d'évaluer dans la fraction alvéolaire des aérosols prélevés 0,1 à 2 fois la VLEP-8h de 0,05 mg de carbone élémentaire par mètre cube d'air.

Elle a fait l'objet d'une **fiche méthodologique MétroPol M-436** pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel.

- ❖ Ni l'utilisation d'une voiture électrique, ni les processus de recharge avec un chargeur à courant alternatif au domicile, ou par un chargeur à haute *puissance ne génèrent des interférences , pouvant être dangereuses pour les porteurs de stimulateur cardiaque*

Le risque de dysfonctionnement des stimulateurs cardiaques et des DAI est extrêmement faible.

Au moment de la recharge, il n'y a pas de danger à s'asseoir dans la voiture ou à rester debout à côté du câble ou de la station de recharge ; cependant de ne pas placer le câble de charge directement sur le dispositif cardiaques, et garder une certaine distance avec les éléments de charge.

❖ **Dans le cadre du Suivi Individualisé :**

**Veiller**

- ✓ A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m<sup>2</sup>) : **Calcul IMC**
- ✓ Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :
  - Elevé : à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm *chez l'homme* ; et supérieur ou égale à 80 cm *chez la femme*
  - Significativement élevé : à partir d'un tour de taille de  $\geq 102$  cm *chez l'homme* ;  $\geq 88$  cm *chez la femme*.



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

Possibilité de proposer :

**Bilan lipidique ; ECG : conduite engins dangereux (engins, PL) :**

Il est recommandé lors de l'examen d'aptitude initial, de pratiquer un **ECG** , *qui sera renouvelé tous les 4 ans*, lors SIR par médecin du travail.

- **Age > 45 ans** *chez les hommes* ; **> 55 ans** *chez les femmes* :
  - Chez le sujet présentant **des facteurs de risque péjoratifs** : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ; taux LDL > 1,60g/L
  - Chez les sujets présentant **l'association de 2 de ces facteurs de risques**

- Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 5 ans
- Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère)
- Pas d'activité physique régulière
- Consommation alcool excessive

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.

## Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

### ❖ Vaccinations :

### ❖ Examens Dépistage Santé :



### ❖ Téléconsultation :

PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

### ❖ Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié

## Conducteur VUL/VL : pas SPE /SPP

- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
  - Exposition aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR), particules fines
  - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
  - Températures extrêmes
  - Exposition aux rayonnements non ionisants( UV ) : lors livraison, à travers pare-brise lors conduite



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique